Nations Unies ECE/EX/2018/L.9



Conseil économique et social

Distr. limitée 11 septembre 2018

Français

Original: anglais, français,

et russe

Commission économique pour l'Europe

Comité exécutif

100e réunion

Genève, 21 septembre 2018
Point 3 b) de l'ordre du jour provisoire
Questions relatives au Comité directeur
des capacités et des normes commerciales:
décisions sur les questions relatives au Comité directeur
des capacités et des normes commerciales

Décisions sur les questions relatives au Comité directeur des capacités et des normes commerciales et à ses organes subsidiaires

Contexte

- 1. Le Comité directeur des capacités et des normes commerciales a tenu sa quatrième session les 3 et 4 mai 2018. Le rapport de la session figure dans le document ECE/CTCS/2018/2.
- 2. Dans le cadre de ses délibérations, le Comité directeur a examiné son mandat afin de mieux refléter les travaux relatifs aux objectifs de développement durable, à savoir comment les séries d'études de la Commission économique pour l'Europe sur les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce peuvent répondre aux Objectifs de développement durable. Les révisions ne proposent aucun amendement au mandat du comité directeur et n'ont pas d'incidences financières.
- 3. Le Comité directeur a également approuvé les activités proposées par ses organes subsidiaires, notamment :
- a) le programme de travail 2018–2019 du Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation (Groupe de travail 6), tel qu'il figure dans le document ECE/CTCS/WP.6/2017/6, et
- b) les activités proposées pour 2018 par le Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles (Groupe de travail 7), telles qu'elles figurent dans le document ECE/CTCS/WP.7/2017/2, paragraphes 48 à 51.
- 4. Le Comité exécutif est invité à approuver les décisions ci-dessus.

GE.18-15024 (F)





Projet de décision

- 5. Le Comité exécutif approuve:
- a) le mandat révisé du Comité directeur des capacités et des normes commerciales, tel qu'il figure dans le document ECE/CTCS/2018/2;
- b) le programme de travail du Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation (Groupe de travail 6) pour 2018–2019, tel qu'il figure dans le document ECE/CTCS/WP.6/2017/6; et
- c) les activités du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles pour 2018, telles qu'elles figurent dans le document ECE/CTCS/WP.7/2017/2, paragraphes $48\ a\ 51$.

2